

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les autorités se mobilisent pour sauver une liaison ferroviaire vitale pour la région

Lancement d'une pétition en faveur du maintien de la ligne TGV Berne-Paris

Les autorités cantonales, de la Ville de Neuchâtel et de la Municipalité de Pontarlier renforcées par des représentants des milieux culturels, économiques et touristiques ainsi que par des parlementaires fédéraux se mobilisent pour garantir le maintien de la ligne TGV qui relie Berne à Paris via Neuchâtel et Pontarlier. Réunies mardi matin 18 décembre 2012 à la gare de Neuchâtel, de nombreuses personnalités ont réaffirmé toute l'importance de cette liaison internationale avec la France et sa capitale et ont lancé une pétition en faveur du maintien d'un TGV effectuant un aller-retour par jour entre Berne et Paris. La pétition peut être téléchargée pour impression sur le site Internet www.tgv-oui.ch ou sur les sites Internet du Canton de Neuchâtel www.ne.ch et de la Ville de Neuchâtel www.neuchatelville.ch.

Le conseiller d'Etat Claude Nicati, chef du Département de la gestion du territoire du Canton de Neuchâtel, a insisté sur les investissements considérables - 140 millions de francs dont 40 millions sur la partie française du tracé - investis par la Confédération pour l'amélioration technique de la ligne actuelle dans le but de réduire le temps de parcours. Il a demandé que les travaux en cours ne constituent pas un frein au maintien de cette ligne et que l'on ne revienne pas sur d'anciennes promesses.

Le conseiller communal de la Ville de Neuchâtel Olivier Arni, directeur des Transports, a mis l'accent sur l'importance d'infrastructures performantes en matière de transports pour le dynamisme et l'attrait des régions concernées. La ligne TGV Berne-Paris contribue au développement territorial des cantons de Berne, Neuchâtel et Vaud ainsi que de la Franche-Comté et il convient d'unir toutes les forces suisses et françaises, qu'elles soient politiques, économiques ou culturelles, pour conserver cette liaison internationale. Pour Olivier Arni, le lancement de la pétition suisse de soutien au TGV concrétise la ferme détermination des régions concernées à maintenir la ligne Berne- Neuchâtel- Paris via Pontarlier!

Pour sa part, le conseiller national Alain Ribaux a rappelé la nécessité de cette liaison vers le nord-ouest de l'Europe via Neuchâtel et Pontarlier alors que les lignes ferroviaires passant par Genève ou Bâle sont déjà saturées. En sa qualité également de conseiller communal de la Ville de Neuchâtel, il a lui aussi insisté sur l'importance des travaux en cours – notamment à la hauteur du tunnel de Rosshäusern – pour rendre la ligne plus rapide. Le conseiller national a d'ailleurs déposé une intervention parlementaire durant la session d'hiver des Chambres fédérales à l'intention du Conseil fédéral, dans laquelle il demande avec les quatre autres représentants neuchâtelois à la Chambre basse le maintien de cette ligne d'une importance capitale pour la région.

Directeur de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie et président de la Fédération du Transjurrassien, Pierre Hiltbold a souligné l'importance d'une liaison

ferroviaire quotidienne entre l'Arc jurassien et Paris. Cet aller-retour permettant une journée complète de travail dans la capitale française est fondamentale pour l'industrie du luxe qui possède plusieurs centres de production dans cette région de Suisse. L'économie neuchâteloise comme celle de la Franche-Comté a donc un besoin vital de cette liaison TGV Berne-Paris.

Pétition disponible au téléchargement sur Internet

La pétition en faveur du maintien de la ligne TGV entre Berne et Paris peut être téléchargée pour impression sur le site Internet www.tgv-oui.ch ou sur les sites Internet du Canton de Neuchâtel www.ne.ch et de la Ville de Neuchâtel www.neuchatelville.ch.

Elle est adressée à la Conseillère fédérale Doris Leuthard, cheffe du Département fédéral de l'environnement, de l'énergie, des transports et de la communication (DETEC) ainsi qu'à M. Andreas Meyer, CEO des CFF. Toute personne domiciliée en Suisse (sans restriction de nationalité ou d'âge) est habilitée à la signer sur papier ou par voie électronique. Les feuilles, même incomplètes, doivent être renvoyées rapidement à l'adresse suivante : Service des Transports et du Développement durable, Fbg de l'Hôpital 2, 2000 Neuchâtel.

Renseignements complémentaires:

M. Claude Nicati, conseiller d'Etat, chef du DGT, tél. 032 889 67 00.

M. Olivier Arni, conseiller communal, directeur des transports, tél. 032 717 76 01, courriel : olivier.arni@ne.ch

Neuchâtel, le 18 décembre 2012